



AMIC, l'Association du quartier de CHIBERTA

Contacts : amichiberta@yahoo.com - 05 59 63 27 89
Site : amic-chiberta-anglet.com

EDITO

Les « institutions »

Le regroupement « fédéralisé » des associations de défense de l'environnement de l'estuaire de l'Adour nous a permis d'agir plus efficacement (cf actualité procédure juridique portuaire) mais aussi de constater nos limites.

En effet nous nous sommes souvent félicités des bonnes relations de l'AMIC avec les Collectivités Locales et en particulier la ville d'ANGLET. Depuis l'après COVID nous déplorons tous, AMIC et les autres associations sus-citées des contacts de plus en plus rares malgré nos sollicitations.

Lors de manifestations essentielles pour notre quartier comme le reboisement du Pignada tant l'AMIC qu'ADALA, pourtant représentatives de Chiberta n'ont pas été conviées.

Les mêmes causes ont produit au niveau national les mêmes effets avec la multiplication des revendications spontanées et directes sans filtre, ni interlocuteur reconnu...

Le chacun pour soi est aussi le résultat de la mise à l'écart pour ne pas dire plus des organisations structurées et responsables.

Il semble de plus en plus que le « poids » des interventions individuelles soit plus efficient...

En cette nouvelle année souhaitons nous, le renouveau des liens et la reconnaissance des partenaires associatifs que nous sommes, avec les institutions.

Meilleurs vœux à toutes et tous pour vous et vos proches.

Le Président,
Daniel CHENE

SOMMAIRE

- **Edito du Président**
- **Info brèves**
- **Voisins vigilants**
 - Point sur le dossier
 - Panneau d'information et de dissuasion
- **Questionnaire Assemblée générale**
- **Actualité portuaire**
 - Situation juridique
- **Bulletin d'adhésion 2023**

INFO BRÈVES

- Implantation de bornes de recharge véhicules électriques sur ANGLET (6 sites) pour notre quartier : La Barre est programmée mais toutefois en suspend... Communauté d'Agglo aide de l'Etat...
- Extinction de l'éclairage public la nuit à l'intérieur du quartier de minuit à 5h00 du matin pour mesures d'économies... Qu'en pensez-vous ? La sécurité est-telle affectée ?
- Les responsables du dossier orange à la Mairie d'ANGLET suite à nos sollicitations permanentes, nous ont informé que l'opérateur avait optimisé ses antennes (Fontaine Laborde et Golf) et que rien de nouveau n'était envisagé dans l'immédiat bien que le contact pour une implantation nouvelle au Redon était maintenu....
La Mairie va solliciter courant janvier les 4 opérateurs afin d'étudier plusieurs solutions ! Nous serons informé.

A TOUS NOS ADHERENTS

Le formulaire d'adhésion 2023 est disponible en pages 3 et 4 du présent bulletin.
Pour ne pas oublier et faciliter le suivi par nos trésorière et secrétaire général, retournez le avec votre cotisation dès maintenant .

Un GRAND Merci

POUR FAIRE FACE AUX CAMBRIOLAGES, PROTÉGEZ-VOUS !



En 2022, la Mairie d'Anglet a mis en place un dispositif de participation citoyenne « les voisins attentifs » qui met en relation élus, forces de l'ordre, conseillers et habitants des quartiers, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins, afin de renforcer la vigilance dans les quartiers de la ville et de diminuer les risques de cambriolage.

Il ressort également, d'une étude faite au niveau national sur les villes de plus de 20 000 habitants, qu'Anglet est une des villes les plus sûres de la Nouvelle Aquitaine ainsi qu'au niveau national.

Mais cette situation peut évoluer, et, pour éviter les mauvaises surprises, il n'est pas inutile d'être vigilant en vous protégeant et en mettant toutes les chances de votre côté.

Plusieurs mesures efficaces peuvent être prises :

- Mettre en place un système d'alarme, si possible auprès d'une société de surveillance et de sécurité,
- Informer votre entourage, - voisin, ami, famille, gardien, personnel de service, ...- de vos absences et déplacements,
- Signaler au commissariat de police tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Le risque de cambriolage sera plus faible si vous avez les bons réflexes ! Voici quelques conseils.

Au quotidien,

- Protégez les accès en équipant votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel et d'un entrebâilleur, en prenant conseil auprès d'un professionnel.
- Soyez prévoyant en photographiant vos objets de valeur et conservant les numéros de série et référence des objets ainsi que les factures.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carnets de chèque, cartes de crédit, clés de voiture, sacs à main, etc, et ne laissez pas ces objets en vue.
- Soyez vigilant, en changeant les serrures en cas de perte de vos clés, en fermant la porte à double tour même en votre présence.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité, et en cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées,

n'hésitez pas à appeler la société dont vos interlocuteurs se réclament.

- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce à votre domicile.
- Evitez les imprudences : n'inscrivez pas vos nom et adresse sur le trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assurance pour toute question.

Avant de partir en vacances ou de vous absenter,

- Informez votre entourage de votre départ.
- En cas d'absence assez longue, faites suivre votre courrier et transférer vos appels de votre ligne de téléphone fixe sur votre mobile.
- Créer l'illusion d'une présence dans votre domicile, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la radio ou la télévision.

Et si par malchance, vous êtes victime d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement le commissariat de police du lieu de l'infraction,
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés et privilégiez le recueil d'éléments permettant leur identification (type de véhicule, langage, vêtements, signalement,...),
- Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur, en ne touchant à aucun objet, porte ou fenêtre, et en interdisant l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites :

- Faites opposition auprès de votre banque, pour les chèquiers et cartes de crédit dérobés,
- Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...),
- Déposez plainte au commissariat de police, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour aller plus vite, déposez une pré-plainte sur internet en vous connectant sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr,
- Déclarer le vol à votre assureur, par lettre recommandée, sous deux jours ouvrés.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

☎ 15 SAMU (aide médicale)

☎ 17 POLICE

☎ 18 POMPIERS

Virtus unita fortior

Depuis longtemps, diverses associations luttent pour dénoncer nuisances et pollutions environnementales ; agissant de façon isolée et non concertée, elles n'obtenaient qu'une attention mineure de la part de nos édiles. Lassées devant la multiplication des dénis opérés par les services de l'État, de la Région, de la CAPB, par la CCI et les industriels, 7 associations d'Anglet, Bayonne et Tarnos ont décidé d'unir leurs forces. Toutes les 7 dénoncent le manque de transparence (euphémisme) sur l'impact qu'ont les industries portuaires, non seulement sur l'environnement, mais également sur la santé des riverains et des ouvriers.

Ces associations sont l'AMIC, ADALA, AQQSB, SEPANSO 40, SEPANSO 64, SOS Littoral et IDEAL ; au printemps 2022 elles agissent désormais collectivement au sein de l'Association de Riverains de l'Estuaire de l'Adour (AREA).

Prélude aux interventions à venir, en seulement quelques mois les actions suivantes ont déjà été menées en étroite concertation :

- Saisie des Préfets 64 (Pau) et Landes (Mont de Marsan) ; extrait : « En conclusion, nous, associations de riverains de l'estuaire de l'Adour dénonçons les nombreuses atteintes à l'environnement et aux habitants. Nous requérons des services de l'État des mesures significatives afin de mieux contrôler l'état sanitaire de la zone industrialo-portuaire et sanctionner sérieusement les manquements qui ne sont plus supportables, en France au XXI^e siècle ; nous renouvelons notre demande expresse d'installation d'une ou plusieurs stations ATMO industrielles à demeure sur l'estuaire. »
- Interventions dans les médias : FR3, Sud Ouest et Mediabask.

Certes ce n'est qu'un début, mais la petite voix associative commence à être mieux entendue ; les axes d'effort d'AREA sont essentiellement les 3 suivants :

- nuisances sonores ;
- qualité de l'air et installation de station(s) ATMO) ;
- qualité des eaux.



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Par la présente, je sollicite mon adhésion à l'Association pour le Maintien de la vocation à l'habitat Individuel du lotissement du domaine de Chiberta.

NOM : **Prénom :**

Adresse du bien immobilier dont je suis propriétaire
ou locataire à Chiberta :

Adresse à laquelle je souhaite recevoir la correspondance
de l'Association (si elle est différente de la précédente) :

.....

.....

Adresse mel : Tél. :

J'adresse ce bulletin à la Trésorière de l'Amic (Mme Arbouet
Marylene, 7 avenue des Tennis 64600 Anglet) avec un
chèque de 30 euros représentatif de la cotisation annuelle.

Signature

AG PÉRIODE, DATE, HORAIRE, LIEU

Afin de préparer nos prochaines Assemblées Générales, et vous permettre d'y participer, nous vous demandons 3 minutes pour répondre à ce questionnaire succinct :

(entourer votre ou vos préférences)

Période

Avril (congés scolaires)

Mai (week end /fériés)

Juillet

Août (début)

Septembre

Date/jour

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Horaire

16h00

17h00

18h00

19h00

21h00

Lieu

Salle municipale

Salon privé sur le quartier

Même hors quartier

Autre



AMIC - ASSOCIATION DU QUARTIER DE CHIBERTA

Parc Izadia
297, avenue de l'Adour
64600 ANGLET